


ACQUISITION DE LA NATIONALITÉ FRANÇAISE PAR DÉCRET

(article 21-15 du Code civil)


LISTE DES PIÈCES A FOURNIR (à classer dans le présent ordre)

TRÈS IMPORTANT :

- J'attire votre attention sur la vigilance que vous devez porter à la constitution de votre dossier. En cas d'absence d'un document, votre dossier vous sera retourné pour complétude.
- Si vous êtes né à l'étranger et que vous devenez français, vos pièces d'état civil et, le cas échéant, celles de vos enfants mineurs acquérant la nationalité française en même temps que vous, seront établis conformément aux règles de l'état civil français. Les pièces qui vous sont demandées doivent donc permettre d'établir avec certitude votre identité et votre situation familiale.
- Hormis les pièces d'état civil qui doivent être produites en original, il vous est possible de produire des photocopies des autres documents. Vous devrez néanmoins présenter les originaux à la demande de l'autorité chargée de votre dossier.
- À chaque fois que le document est rédigé en langue étrangère, vous devez joindre une traduction originale établie par un traducteur agréé.
Le cachet et la signature du même traducteur doivent figurer sur l'acte et sa traduction. (liste des traducteurs assermentés à demander à la Cour d'Appel de Montpellier) 
- Certains actes d'état civil doivent être **LÉGALISÉS** (consulat de France dans le pays d'origine ou consulat du pays d'origine en France) ou **APOSTILLÉS** (ministère des affaires étrangères), vous pouvez vous reporter à la liste présente sur le site internet de la préfecture afin de savoir si votre nationalité est concernée.








Les actes de naissance **algériens** doivent être établis exclusivement sur le formulaire EC7, en langue arabe et en français en recto/verso OU en langue arabe accompagné de l'original de leur traduction établie par un traducteur agréé. De même pour les actes de mariage établis sur le formulaire EC1


DOCUMENTS DE BASE	Original	Copie	
2 formulaires Cerfa n°12753*03 de demande d'acquisition de la nationalité française datés et signés en original (avec votre mail et numéro de téléphone) 	<input type="checkbox"/> 2		
Un timbre fiscal électronique de 55 euros en cours de validité (sur le site https://timbres.impots.gouv.fr/)			
Le cas échéant, la demande de francisation CERFA n°65-0054	<input type="checkbox"/> 1		
2 photographies d'identité (identiques et tête nue) portant votre nom et prénom au verso	<input type="checkbox"/> 2		
1 grande enveloppe « LETTRE SUIVIE » 500gr ou 1kg (correspondant au poids de votre dossier) à retirer à la poste et à joindre au dossier	<input type="checkbox"/> 1		
3 enveloppes timbrées libellées à votre adresse	<input type="checkbox"/> 3		
Si vous avez déjà déposé une demande : fournir la copie de la précédente décision		<input type="checkbox"/> 1	


ÉTAT CIVIL :

Les actes d'état civil délivrés par l'administration française doivent dater de moins de 3 mois (mais il n'y a pas de date de validité pour les actes d'état civil provenant de l'étranger)

Dans tous les cas	Original	Copie	
- Original de l'acte de naissance délivré par l'OFPRA pour les réfugiés - Original de la copie intégrale de votre acte de naissance avec indication du nom de vos père et mère, délivrée par l'officier d'état civil du lieu où l'acte de naissance est conservé - Si en langue étrangère : traduction en original par un traducteur agréé <input type="checkbox"/> - Et le cas échéant : légalisation <input type="checkbox"/> ou apostille <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> 1 		
- Si les dates et lieux de naissance de vos parents ne sont pas indiqués dans votre acte de naissance vous devez produire les actes d'état civil de vos parents contenant ces indications : acte de naissance, de mariage, livret de famille (les copies sont acceptées)  - si en langue étrangère : traduction en original par un traducteur agréé <input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/> 1	

Le cas échéant, tout document justifiant d'une modification de votre nom		<input type="checkbox"/> 1	
-La copie de votre passeport : identité et pages tamponnées - Pour les ressortissants CE : copie de la carte nationale d'identité du pays d'origine		<input type="checkbox"/> 1	
La copie recto-verso de votre carte de séjour en <u>cours de validité</u> et à la bonne adresse		<input type="checkbox"/> 1	
Si vous êtes marié :	Original	Copie	
- Original de la copie intégrale de votre acte de mariage - si en langue étrangère : traduction en original par un traducteur agréé <input type="checkbox"/>  - et le cas échéant, légalisation <input type="checkbox"/> ou apostille <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 1		
Si vous êtes réfugié fournir un certificat de mariage délivré par l'OFPPA			
Si vous êtes divorcé : en cas d'unions précédentes, pour chaque mariage :	Original	Copie	
- Original de la copie intégrale des actes de mariage précédents et tous documents justifiant de leur dissolution (copie du jugement de divorce, original de l'acte de décès ...) - Si en langue étrangère : traduction en original par un traducteur agréé <input type="checkbox"/>  - Et le cas échéant, légalisation <input type="checkbox"/> ou apostille <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 1	<input type="checkbox"/> 1	
Si vous êtes séparé :	Original	Copie	
Décision de séparation de corps ou ordonnance de non-conciliation ou acte de répudiation		<input type="checkbox"/> 1	
Si vous avez conclu un PACS :	Original	Copie	
Un récépissé d'enregistrement délivré par le Tribunal Judiciaire (ancien Tribunal d'Instance)		<input type="checkbox"/> 1	
Si vous avez des enfants mineurs, français ou étrangers, domiciliés en France ou à l'étranger	Original	Copie	
P'original de la copie intégrale de l'acte de naissance de chaque enfant - si en langue étrangère : traduction en original par un traducteur agréé <input type="checkbox"/>  - et le cas échéant, légalisation <input type="checkbox"/> ou apostille <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> 1		
Pour les enfants de moins de 18 ans scolarisés : le certificat de scolarité pour l'année en cours	<input type="checkbox"/> 1		
Pour les enfants non scolarisés : photocopie du carnet de santé (1 ^{re} page « identité » et page « vaccination ») ou attestation de présence en crèche)		<input type="checkbox"/> 1	
Si votre enfant est réfugié, original récent du certificat de naissance délivré par l'OFPPA		<input type="checkbox"/> 1	
Pour les enfants adoptés : copie du jugement d'adoption attribuant l'autorité		<input type="checkbox"/> 1	

CASIER JUDICIAIRE	Original	Copie	
Ce document n'est pas exigé pour les réfugiés et les apatrides protégés par l'Office français de protection des réfugiés ou apatrides et pour les personnes entrées en France durant leur minorité			
Si vous résidez en France depuis moins de 10 ans : - un original du casier judiciaire étranger de tous les pays dans lesquels vous avez séjourné au cours des 10 dernières années - si en langue étrangère : <u>traduction en original</u> par un traducteur agréé <input type="checkbox"/> 	<input type="checkbox"/> 1		
Pour les ressortissants de l'Union Européenne : produire tous justificatifs de la résidence en France supérieure à 10 ans (un justificatif par année)		<input type="checkbox"/> 1	

CONNAISSANCE DE LA LANGUE FRANÇAISE : 	Original	Copie	
<p>⚠ Sont dispensés de l'assimilation linguistique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les réfugiés âgés de plus de 70 ans et résidant en France depuis plus de 15 ans - Les personnes dont le handicap ou l'état de santé déficient chronique rend toute évaluation linguistique impossible, devront produire un certificat médical conformément au modèle fixé par arrêté <p>⚠ Ne sont pas acceptées comme attestation linguistique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les attestations de dispense de formation linguistique et les attestations ministérielles de compétence linguistique délivrées par l'OFII. <p style="text-align: center;">Depuis le 11 août 2020, vous devez justifier du niveau B1 ORAL ET ÉCRIT du cadre européen commun de référence pour les langues (CEFR)</p> <p style="text-align: center;">Vous devez donc produire <u>un</u> des justificatifs suivants (copies) :</p>			

- diplôme national du brevet OU		<input type="checkbox"/> 1	
- diplôme français sanctionnant un niveau au moins égal au niveau 3 de la nomenclature nationale des niveaux de formation OU		<input type="checkbox"/> 1	
- diplôme attestant un niveau de connaissance de la langue française au moins équivalent au niveau B1 du CERL OU		<input type="checkbox"/> 1	
- attestation de moins de 2 ans, délivrée à l'issue d'un test linguistique certifié : <ul style="list-style-type: none"> • Test de Connaissance du Français (TCF) de France Education International (FEI ex-CIEP) • Test d'Evaluation de Français (TEF) de la Chambre de Commerce et de l'Industrie de Paris (CCIP) OU		<input type="checkbox"/> 1	
- diplôme délivré par les autorités d'un État francophone accompagné d'une attestation de comparabilité (<u>copie acceptée</u>) mentionnant à la fois le niveau de formation au regard de la nomenclature française et le suivi des études en français, délivré par l'organisme ENIC-NARIC		<input type="checkbox"/> 1	

RÉSIDENCE / SÉJOUR	Original	Copie	
Photocopie recto-verso de votre titre de séjour en cours de validité, et à l'adresse actuelle		<input type="checkbox"/> 1	
Si vous êtes ressortissant européen non soumis à l'obligation de détention d'un titre de séjour : photocopie recto-verso de votre carte nationale d'identité ou de votre passeport		<input type="checkbox"/> 1	
Photocopie recto-verso du titre de séjour de votre conjoint ou concubin ou de sa carte nationale d'identité,		<input type="checkbox"/> 1	
Si vos parents vous prennent en charge : photocopie recto-verso du titre de séjour ou de leur carte nationale d'identité		<input type="checkbox"/> 1	

RESSOURCES ET ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE	Original	Copie	
Si vous êtes salarié : <ul style="list-style-type: none"> - les certificats de travail concernant les 3 dernières années ou l'historique des missions d'intérim sur les 3 dernières années - la copie du contrat de travail en cours indiquant le salaire, la date d'entrée, l'emploi occupé - la copie des 3 derniers bulletins de salaire - En cas de mariage, PACS ou concubinage, copies des : 3 derniers bulletins de salaire du conjoint ou concubin, les 3 derniers avis d'imposition du conjoint ou concubin, 		<input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 1	
Si vous êtes demandeur d'emploi : <ul style="list-style-type: none"> - les justificatifs d'inscription à Pôle Emploi - les 3 derniers bordereaux de versement des indemnités - tous justificatifs de votre activité professionnelle si possible au cours des 3 dernières années 		<input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 1	
Si vous êtes artisan, commerçant, exploitant agricole, gérant : <ul style="list-style-type: none"> - l'extrait d'immatriculation au registre du commerce ou des métiers - les statuts de la société pour les dirigeants ou associés - l'attestation comptable de vos revenus mensuels - le bordereau de situation fiscale de la société dont vous êtes soit actionnaire, soit gérant 		<input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 1	
Si vous exercez une profession libérale : <ul style="list-style-type: none"> - une copie de l'inscription à l'ordre professionnel - un justificatif de ressources des 3 dernières années 		<input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 1	
Si vous êtes lycéen ou étudiant : <ul style="list-style-type: none"> - le certificat de scolarité ou la carte d'inscription dans un établissement d'enseignement supérieur pour l'année en cours -si vous êtes boursier, une attestation indiquant le montant de la bourse -si vous êtes pris en charge par vos parents, photocopie (recto-verso) de leur titre de séjour ou de leur carte nationale d'identité et de leur dernier avis d'imposition ou de non-imposition. S'ils résident à l'étranger, un justificatif des versements - si vous êtes contractuel de l'enseignement, les contrats de travail des 3 dernières années 		<input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 1	
Si vous êtes titulaire d'un diplôme en médecine : <ul style="list-style-type: none"> - copie du diplôme avec, le cas échéant, sa traduction - tout document permettant d'établir que vous êtes autorisé à exercer de façon pérenne la médecine en France 		<input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 1	

Si vous bénéficiez de revenus mobiliers ou immobiliers en France ou à l'étranger : - une déclaration datée et signée précisant la nature, l'origine et l'évaluation de votre patrimoine - une attestation bancaire précisant le montant des revenus de votre patrimoine et/ou le montant et la périodicité des versements si vous avez des revenus provenant de l'étranger - vous louez des biens immobiliers : le ou les contrats de bail		<input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 1	
Si vous percevez des prestations sociales : - le dernier bordereau de versement des allocations familiales, de l'allocation logement, du revenu de solidarité active, etc ...		<input type="checkbox"/> 1	
Si vous êtes retraité : - le titre de pension et le dernier bordereau de versement		<input type="checkbox"/> 1	
Si vous êtes handicapé ou en invalidité : - la décision de la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées en cours de validité mentionnant le taux d'invalidité, une attestation de travail en structure de travail protégé - la carte d'invalidité et le bordereau de versement d'une pension ou d'une allocation d'invalidité		<input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 1	
Si vous êtes pris en charge par votre conjoint ou votre concubin ou un tiers : - un justificatif des ressources de celui-ci		<input type="checkbox"/> 1	
Si vous louez des biens immobiliers : - la copie du ou des contrats de bail		<input type="checkbox"/> 1	

SITUATION FISCALE	Original	Copie	
L'original du bordereau de situation fiscale, modèle P. 237 , daté de moins de 3 mois portant sur les 3 dernières années (ce document est délivré par la direction des finances publiques dont vous dépendez sur présentation des avis d'imposition précités. Adresse sur votre avis d'imposition)	<input type="checkbox"/> 1		
Si vous êtes pris en charge par votre conjoint ou votre concubin ou un tiers, l'original de son bordereau de situation fiscale, modèle P. 237, daté de moins de 3 mois	<input type="checkbox"/> 1		
Les avis d'imposition ou de non-imposition des 3 dernières années		<input type="checkbox"/> 1	

DOMICILE	Original	Copie	
Si vous êtes locataire : - copie du contrat de location - 3 dernières quittances de loyer - dernière facture d'électricité ou de téléphone		<input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 1	
Si vous êtes propriétaire : - l'attestation de propriété délivrée par le notaire - si emprunt en cours : copie du tableau d'amortissement ou échéancier		<input type="checkbox"/> 1	
Si vous êtes hébergé : - une attestation d'hébergement - un justificatif de l'identité de la personne qui vous héberge (copie CNI ou titre de séjour en cours de validité) -la copie d'un justificatif de domicile récent de la personne qui vous héberge		<input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 1	

SITUATION MILITAIRE	Original	Copie	
Un état des services pour les anciens combattants et les légionnaires et les décorations et citations obtenues		<input type="checkbox"/> 1	

Remarque : Le timbre fiscal doit être en cours de validité lors du dépôt du dossier. En cas de retour pour dossier incomplet, il doit être valide lors du dernier envoi.
Si une des pièces est impossible à fournir, vous devez en exposer les raisons auprès de la préfecture sous la forme d'une lettre manuscrite exposant le motif de non présentation.



ATTENTION : de trop nombreux dossiers sont incomplets. Pour vous aider à la constitution de votre dossier, pensez à joindre cette présente liste cochée en fonction de votre situation.

Votre dossier complet est à transmettre uniquement par voie postale, en courrier recommandé avec accusé de réception à l'adresse suivante :

PREFECTURE DE L'HERAULT
Direction des migrations et de l'intégration
Plate-Forme interdépartementale de la naturalisation
34, Place des Martyrs de la Résistance
34062 Montpellier Cedex 2